

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 1

Artikel: Reportage en Italie : de l'émancipation à la différence

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

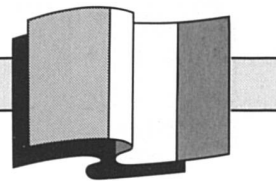
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Reportage en Italie : de l'émancipation à la différence

*Où en est la situation
des femmes en Italie ?*

*Femmes Suisses a
enquêté sur place.*

*Dans la péninsule,
l'égalité des sexes est
désormais acquise,
juridiquement et cul-
turellement, sinon
dans les faits. Voici
venir le temps de la
libération.*

Dossier réalisé par Silvia Ricci Lempen

« **D**is-moi, maman, ça ressemble à quoi, une journaliste suisse ? », a demandé à sa mère le fils adolescent d'une des personnes que j'ai rencontrées pendant mon reportage, le jour où elle avait rendez-vous avec moi. Mon interlocutrice dut lui expliquer que je n'avais pas six bras, ni deux antennes vertes sur la tête...

Les Italiens ne savent pas grand-chose de la Suisse, mais les Suisses connaissent-ils l'Italie aussi bien qu'ils le croient ? L'Italie est à nos portes, mais par bien des aspects c'est la planète Mars. Pour comprendre quelque chose à la réalité politique, sociale et culturelle de ce pays, il faut se débarrasser des grilles d'interprétation en usage de ce côté-ci des Alpes.

En matière de féminisme, la première chose qui frappe l'observatrice venue de Suisse est l'importance de la distinction entre la notion d'**émancipation** et celle de **libération**, distinction connue, bien sûr, des féministes helvétiques, mais peu pratiquée dans leur discours actuel. Contrairement à ce qui se passe en Suisse, parler d'égalité en Italie est presque devenu ringard. « L'égalité, dit Anna-Maria Crispino, journaliste au mensuel *Noi Donne*, même si elle est loin d'être réalisée dans les faits, appartient désormais à l'horizon symbolique des femmes italiennes. Aujourd'hui, la grande affaire du féminisme italien, c'est la problématique de la différence, la féminisation de la société. »

Il est vrai que les principes et les prati-





Page de couverture du numéro de « Noi donne » du 10 octobre 1944. La voie de l'émancipation commençait à s'ouvrir.

ques de l'émancipation, qui impliquent la reconnaissance de l'égalité formelle dans tous les domaines, l'abolition des discriminations et de l'oppression, font désormais partie intégrante de l'appareil juridique et de la culture sociale de la péninsule.

Les lois ne suffisent pas

Sur le plan institutionnel, les Italiennes ont tout obtenu, ou presque. Les grandes

batailles des années septante — divorce, avortement (cf. encadré), nouveau droit de la famille, loi sur l'égalité des droits — ont été gagnées. La nouvelle loi sur la violence sexuelle est sous toit (cf. encadré). D'autre part, le taux d'activité féminin grimpe, le taux de scolarisation des filles explose (cf. article en p. 12); les préjugés misogynes osent de moins en moins s'afficher. Mais pour les féministes italiennes, ce ne sont là que préliminaires.

Certaines vont jusqu'à préconiser une rupture totale avec la logique émancipationniste, comme cette intellectuelle qui écrit dans une publication spécialisée que « l'instance de la libération n'est pas contenue dans l'émancipation ». Mais l'attitude qui prévaut dans les milieux féministes est la recherche d'une jonction entre les deux instances : l'utilité historique du combat pour l'émancipation est reconnue, mais ce combat est jugé désormais insuffisant et inadéquat pour répondre aux véritables attentes des femmes. Il n'est plus question de s'intégrer à un ordre masculin dont la fausse neutralité a éclaté au grand jour. Il s'agit maintenant d'instaurer un « nouvel ordre féminin », qui reconnaisse la différence sexuelle comme valeur positive et facteur de restructuration de la société à venir.

Cette attitude est l'aboutissement d'un processus marqué par l'interaction des trois grands courants de pensée qui caractérisent la tradition politique italienne : le catholicisme, le marxisme et le courant alternatif. La filiation est évidente entre les

Avortement : la prévention, nouvelle frontière

La lutte pour la libéralisation de l'avortement a été sans doute la plus passionnée et la plus symbolique de toutes celles menées par le mouvement des femmes italien dans les années septante. Symbolique d'une révolte contre la morale sexuelle oppressive et misogyne de l'Eglise catholique, mais peut-être plus encore contre l'hypocrisie d'une société foncièrement cynique, où le discours éthique se résume souvent à l'indifférente perpétuation des conventions.

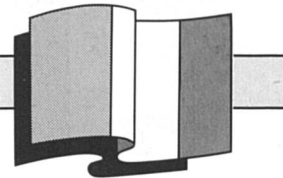
Depuis 1978, les Italiennes disposent d'une loi progressiste, la fameuse loi 194 qui garantit le droit à l'avortement libre et gratuit dans les premiers 90 jours de la grossesse. Certes, la femme doit prendre l'avis d'un médecin, mais la décision finale lui appartient. Certes, elle ne peut

faire interrompre sa grossesse que dans un hôpital public, mais cette « officialisation » est une manière de légitimer son acte et de libérer sa conscience.

Les seules véritables améliorations qui pourraient être apportées à la loi, estime-t-on dans l'aire laïque, concernent d'une part un assouplissement du droit d'accès à l'avortement pour les mineures et d'autre part une réglementation plus fine de l'objection de conscience, excellent principe en soi, mais dont les médecins usent et abusent pour des motivations qui n'ont parfois d'autre référence à la conscience que verbale. La loi est si progressiste que les démocrates ne se sont pas encore vraiment résignés à l'accepter. L'été dernier, ils sont repartis à l'attaque au Parlement en essayant de faire

voter des mesures qui auraient eu pour résultat de restreindre le droit des femmes à l'autodétermination. Ils ont perdu, mais de justesse.

« Avortement : la dernière victoire » titrait le mensuel *Noi Donne* en rendant compte du débat parlementaire. En réalité, les féministes savent bien que la véritable victoire en matière d'avortement serait la mise sur pied d'une politique de prévention efficace, sous la forme d'une extension massive de la contraception scientifique en Italie. Le pourcentage des Italiennes ayant recours à la pilule ou à d'autres moyens sûrs est estimé à 7, 10 ou 15 % selon les sources. Même dans la meilleure des hypothèses, c'est un pourcentage très bas. Malheureusement, la tradition catholique de non-information en matière sexuelle continue à faire des ravages.



thèmes du « mouvement » issu de l'extrême gauche et de la gauche libertaire dans les années septante, au sein duquel furent inventées la pratique et la théorie du séparatisme, et l'actuelle problématique de la différence sexuelle. Il suffit de songer par exemple à l'un des chevaux de bataille du féminisme de l'époque, la contestation de la médecine machiste et la création de dispensaires autogérés. Mais les femmes italiennes n'avaient pas attendu 68 et ses suites pour entrer sur la scène publique, et le féminisme post-émancipatoire d'aujourd'hui est aussi tributaire du travail accompli avant l'émergence du « mouvement ».

En 1945, déjà...

Travail accompli aussi bien par l'immense force mobilisatrice du catholicisme (« Ce ne sont pas les féministes, ce sont les organisations démochrétiennes qui ont fait d'abord sortir les femmes de chez elles », dit Anna-Maria Crispino) que par la gauche traditionnelle (communistes et socialistes). Déjà en 1945 se tenait le premier congrès de l'UDI (Unione Donne Italiane), organisation issue de la Résistance, qui regroupait à l'époque toutes les forces féminines démocratiques du pays. Et déjà en 1945 les documents de l'UDI mentionnaient la défense du travail féminin...

Par la suite, l'organisation se place sous l'aile du Parti communiste et les femmes qui ne se reconnaissent pas dans les partis de gauche la quittent. Il lui faudra trente ans pour renouer avec le discours de l'émancipation, reprendre son autonomie politique et entreprendre enfin la théorisation de la « contradiction hommes-femmes ». Aujourd'hui, l'UDI tient sans ambiguïté le discours de la différence sexuelle, mais n'a rien renié de son héritage historique.

Le discours de la différence sexuelle est un discours d'intellectuelles, élaboré ces toutes dernières années à travers une incroyable floraison de publications théoriques, où l'on débat sur des centaines de pages et en des termes sans doute inaccessibles à l'Italienne moyenne, du fondement de la spécificité sexuelle et de la nécessité de la transformer en paradigme de l'action politique. Pour tenter de mettre concrètement en œuvre une telle transformation, de donner un impact réel à ce qu'une philosophe appelle « la passion de la différence », les femmes du Parti communiste ont publié en 1987 un document original, la « Carta delle donne », qui constitue peut-être le meilleur exemple de la jonction entre émancipation et libération qui sert d'horizon au féminisme actuel.

Il s'agit d'un document diffusé à travers toute l'Italie, contenant à la fois des prises de position fondamentales et des propositions concrètes sur des thèmes tels que la paix, l'environnement, le travail, la participation politique. Des pages blanches à découper sont disponibles pour que toutes les femmes touchées par la « Carta » puissent envoyer leurs opinions et commentaires à la section féminine du PC.

Des urgences spécifiques

La philosophie de la « Carta » est celle de la différence : « Le fait de militer dans notre parti, est-il écrit dans la partie théorique, ne nous fait pas oublier que nous appartenons à un sexe qui a son histoire et sa condition propres, lesquelles imposent des nécessités, des urgences et des choix particuliers. Nous avons appris qu'en politique les choix portent la marque de la classe et du sexe. »

Mais en même temps les auteures du document refusent l'enfermement dans le séparatisme et la marginalité, réclament le partage du pouvoir et veulent participer à

la gestion de la société dans une optique réformatrice : elles veulent que le féminin « envahisse » les institutions et les structures publiques, devienne un « matériel encombrant » avec lequel il faudra compter. Elles veulent construire « une société humaine » où « les femmes en tant que femmes, et les hommes en tant qu'hommes puissent pleinement se reconnaître », projet d'une autre nature que celui visant uniquement à fonder « le sujet féminin » dont se réclame mainte théoricienne.

Un an après son lancement, la « Carta delle donne » avait donné lieu à plus de 2000 rencontres et initiatives. Reste à savoir dans quelle mesure tout ce ferment aura un impact à long terme sur la politique du Parti communiste et sur la vie publique italienne en général.



La violence sexuelle, un crime contre la liberté

Toutes unies contre la violence sexuelle

Même les journaux suisses en ont parlé : Marinella, victime d'un viol collectif en mars dernier, en plein centre de Rome, à deux pas de la célèbre Piazza Navona, est morte au mois de novembre des suites des violences subies. Car même si la cause officielle du décès est une broncho-pneumonie, il ne fait pas de doute que cette femme pauvre et démunie a été mortellement éprouvée,

non seulement par l'agression dont elle a été victime, mais également par le procès, où elle a fait, d'après son avocate, figure d'accusée, et par les avanies endurées au cours des mois qui ont suivi le viol.

Sans vouloir faire de comparaisons avec d'autres pays, on peut dire que la violence sexuelle contre les femmes est tristement inscrite dans la tradition culturelle italienne ; et il suffit de lire les faits divers des quotidiens pour se demander si l'on n'assiste pas, ces derniers temps, à une recrudescence du phénomène.

Ce problème est en tête des préoccupations des féministes. Celles-ci ont mis sur pied des organisations de soutien aux victimes de viol, comme le Tribunal 8 Mars, mandaté par la commune de Rome et composé de juristes, psychologues, magistrats, etc ; la ligne téléphonique du Tribunal 8 Mars, Il telefono rosa, où se relaient 15 volontaires, reçoit des appels innombrables (5000 en six mois).

Mais il est urgent également de mettre en place des moyens juridiques efficaces pour réprimer ce genre de crimes. Une loi est actuellement en discussion, dont les principales innovations sont :

- la violence sexuelle est reconnue comme une atteinte à la liberté individuelle, alors que la législation actuelle la considère encore comme une atteinte à la morale et aux bonnes mœurs ;
- il est interdit de poser à la victime des questions sur sa vie privée ;
- les associations intéressées peuvent se constituer partie civile et intervenir dans le procès ;
- les délits de violence sexuelle sont poursuivis d'office, et non plus sur plainte.

Ce projet de loi a été présenté — c'est une première en Italie — par des femmes appartenant à différents partis. Certains points de désaccord subsistent entre les démochrétiennes et les élus de gauche, comme l'âge à partir duquel l'acte sexuel implique la violence (14 ans pour les unes, 12 ans pour les autres) et la question du viol conjugal. Mais la volonté politique de changer les choses et de combattre le fléau de la violence sexuelle est sincère et unanime à travers tout l'arc politique.